

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

A la Conférence sur la direction de fédération de Swiss Olympic Association, Ittigen
Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Swiss Olympic Association (l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2025 le compte d'exploitation, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes annuels. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil exécutif relatives aux Comptes Annuels

Le conseil exécutif est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et sont conformes aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil exécutif est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation de l'association ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil exécutif.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, 13 avril 2026

Fabian Mollet

Patrick Eggimann

Réviseur responsable

Expert-réviseur agréée

Expert-réviseur agréé

Bilan au 31 décembre

en francs

BILAN	Détails annexe	31.12.2025	%	31.12.2024	%
ACTIFS					
Actifs circulants					
Liquidités	1.1	8'524'556	16.4	13'302'723	15.4
Titres de l'actif circulant	1.2	8'287'756	16.0	41'226'627	47.8
Créances résultant de livraisons et de prestations	1.3	769'196	1.5	695'167	0.8
Autres créances à court terme	1.4	486'563	0.9	143'093	0.2
Comptes de régularisation actifs	1.5	6'374'264	12.3	4'534'956	5.3
Total		24'442'336	47.2	59'902'565	69.5
Actifs immobilisés					
Immobilisations financières	1.6	23'641'457	45.6	22'511'645	26.1
Immobilisations corporelles	1.7	3'752'601	7.2	3'803'656	4.4
Total		27'394'059	52.8	26'315'301	30.5
TOTAL DES ACTIFS		51'836'394	100	86'217'866	100
PASSIFS					
Capitaux étrangers					
Dettes résultant de livraisons et de prestations	1.9	2'150'248	4.1	3'887'471	4.5
Autres dettes à court terme	1.10	-	-	67'817	0.1
Comptes de régularisation passifs	1.11	2'800'405	5.4	27'521'577	31.9
Total		4'950'653	9.6	31'476'864	36.5
Capital des fonds		2'555'089	4.9	7'244'170	8.4
Total des engagements et du capital des fonds		7'505'742	14.5	38'721'034	44.9
Capital de l'organisation					
Capital libre		15'888'985	30.7	14'262'307	16.5
Capital lié		28'441'668	54.9	33'234'524	38.5
Total		44'330'653	85.5	47'496'832	55.1
TOTAL DES PASSIFS		51'836'394	100	86'217'866	100

Compte d'exploitation

Du 1^{er} janvier au 31 décembre
en francs

	Détails annexe	Comptes 2025	%	Comptes 2024	%
Contributions publiques	2.2	117'509'313	96.8	121'661'860	94.0
Produits résultant de livraisons et de prestations	2.3	3'916'905	3.2	7'737'071	6.0
Produit d'exploitation		121'426'218	100	129'398'931	100
Contributions et subventions versées	2.4-2.13	108'687'971	83.1	107'252'436	81.9
Charges de personnel	2.14	13'551'269	10.4	15'412'246	11.8
Charges de matériel	2.15	8'411'723	6.4	8'196'359	6.3
Amortissements	2.16	77'385	0.1	87'221	0.1
Charges d'exploitation		130'728'349	100	130'948'261	100
Résultat d'exploitation		-9'302'130	-7.1	-1'549'331	-1.2
Résultat financier	2.17	1'446'870	1.1	2'494'156	1.9
Résultat extraordinaire	2.18	0	-	-2'872	-0.0
Résultat avant variation du capital des fonds		-7'855'260	-6.0	941'953	0.7
Variation du capital des fonds		4'689'081	3.6	-2'777'720	-2.1
Résultat annuel (avant variation du capital de l'organisation)		-3'166'179	-2.4	-1'835'767	-1.4
Variation du capital lié		4'792'856		546'418	
Variation du capital libre		-1'626'678		1'289'349	

SWISS OLYMPIC ASSOCIATION

Tableau de variation du capital

2025

en francs

Capital des fonds	État 1.1.2025	Affectations	Transfert Transferts	Utilisation	interne Résultat annuel	Total Variation	État 31.12.2025
Convention de prestations contribution de base FSES	1'454'472	1'100'617	-	-	-	1'100'617	2'555'089
Secteurs d'encouragement spécifiques FSES	5'789'698	-	-	-5'789'698	-	-5'789'698	0
Total capital des fonds	7'244'170	1'100'617	-	-5'789'698	-	-4'689'081	2'555'089

Dans la mesure où tous les fonds ne sont pas épuisés conformément à la convention de prestations avec la FSES, ils sont affectés au capital des fonds.

2025

en francs

Capital de l'organisation	État 1.1.2025	Affectations	Transfert Transferts	Utilisation	interne Résultat annuel	Total Variation	État 31.12.2025
Capital lié	33'234'524	1'068'638	-	-5'861'495	-	-4'792'856	28'441'668
Immobilisations financières à long terme de Swiss Olympic	17'695'294	1'068'638	-	-135'433	-	933'206	18'628'500
Promotion des fédérations	10'114'971	-	130'000	-3'381'705	-	-3'251'705	6'863'266
Association Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038	5'294'259	-	-	-2'344'358	-	-2'344'358	2'949'902
Stratégie 2022ss	130'000	-	-130'000	-	-	-130'000	-
Capital libre	14'262'307	-	-	-	1'626'678	1'626'678	15'888'985
Capital total de l'organisation	47'496'831	1'068'638	-	-5'861'495	1'626'678	-3'166'179	44'330'653

2024

en francs

Capital des fonds	État 1.1.2024	Affectations	Transferts Interns	Utilisation	Résultat annuel	Total Variation	État 31.12.2024
Convention de prestations contribution de base FSES	1'590'000	-	-	-135'528	-	-135'528	1'454'472
Secteurs d'encouragement spécifiques FSES	2'876'450	2'913'248	-	-	-	2'913'248	5'789'698
Total capital des fonds	4'466'450	2'913'248	-	-135'528	-	2'777'720	7'244'170

Dans la mesure où tous les fonds ne sont pas épuisés conformément à la convention de prestations avec la FSES, ils sont affectés au capital des fonds.

2024

en francs

Capital de l'organisation	État 01.01.2024	Affectations	Transferts Interns	Utilisation	Résultat financier	Total Variation	État 31.12.2024
Capital lié	33'780'942	8'148'261	-	-8'694'679	-	-546'418	33'234'524
Immobilisations financières à long terme de Swiss Olympic	22'931'337	1'635'279	-6'700'000	-171'322	-	-5'236'043	17'695'294
Promotion des fédérations	3'488'506	5'662'982	3'142'424	-2'178'941	-	6'626'465	10'114'971
Association Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038	-	-	6'700'000	-1'405'741	-	5'294'259	5'294'259
Ev. remb. fonds mesures stabilisation 2021	6'792'424	850'000	-3'142'424	-4'500'000	-	-6'792'424	-
Stratégie 2022ss	443'314	-	-	-313'314	-	-313'314	130'000
Projet «Chambre disciplinaire»	125'000	-	-	-125'361	-	-125'361	-
Capital libre	15'551'657	-	-	-	-1'289'349	-1'289'349	14'262'307
Capital total de l'organisation	49'332'599	8'148'261	-	-8'694'679	-1'289'349	-1'835'768	47'496'832

Capital lié

Le capital lié comporte les postes suivants:

Immobilisations financières à long terme de Swiss Olympic

Conformément au Règlement du fonds du 1^{er} janvier 2024, le fonds dénommé «Immobilisations financières à long terme de Swiss Olympic» vise à garantir les réserves financières de Swiss Olympic. Il doit également assurer une distribution constante et, partant, un produit financier qui peut être inscrit au budget. La fortune du fonds correspond au solde au 31 décembre. La fortune du fonds augmente chaque fois qu'il y a une performance positive. Si elle est inférieure au seuil de 15,0 millions de francs à la date de référence du 30 juin, aucune contribution ne doit être transférée au résultat financier de Swiss Olympic. La limite supérieure de la fortune du fonds est fixée à 20,0 millions de francs. Le montant qui excède cette limite est distribué aux fédérations membres.

Dans le transfert interne sont présentées la sortie réalisée au niveau du poste des immobilisations à long terme d'une part, et l'affectation au capital lié en faveur du modèle de promotion des fédérations d'autre part.

Promotion des fédérations

Ce poste comprend les fonds de financement de la promotion des fédérations.

Association Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038

Lors du Parlement du sport extraordinaire du 23 mai 2024, un budget de 6,9 millions de francs maximum a été alloué à l'association Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Suisse 2038, dont 6,7 millions de francs au maximum sont nécessaires pour financer Swiss Olympic à partir du fonds «Immobilisations financières à long terme de Swiss Olympic».

Ev. remb. fonds mesures stabilisation 2021

Le poste «Ev. remb. fonds mesures stabilisation» 2021 a été supprimé et crédité à la promotion des fédérations.

Stratégie 2022ss

Lors de sa séance du 24 mars 2021, le Conseil exécutif a décidé de prélever un montant de 1,6 million de francs sur les fonds supplémentaires de la Société du Sport-Toto pour la mise en œuvre de mesures issues de la stratégie 2022ss.

Capital libre

Les résultats annuels cumulés sont inscrits au poste «Capital libre».

Tableau des flux de trésorerie

Du 1^{er} janvier au 31 décembre
en francs

	2025	2024
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat annuel avant variation du capital de l'organisation	-3'166'179	-1'835'767
Variation du capital des fonds	-4'689'081	2'777'720
- Gains / + pertes sur le cours des titres (placements financiers)	-1'305'076	-2'028'250
Amortissement immobilisations corporelles	77'385	81'668
Amortissement immobilisations incorporelles	-	-
Investissements en titres de l'actif circulant	-28'650'485	-86'743'114
Désinvestissements en titres de l'actif circulant	62'118'441	88'805'357
+ diminution / - augmentation des créances	-74'029	75'821
+ diminution / - augmentation des autres créances à court terme	-343'470	69'942
+ diminution / - augmentation des comptes de régularisation actifs	-1'839'309	-1'332'191
+ augmentation / - diminution des dettes de livraisons et de prestations	-1'737'223	-1'538'234
+ augmentation / - diminution des autres dettes à court terme	-67'817	-208'339
+ augmentation / - diminution des comptes de régularisation passifs	-24'721'172	-28'058'076
Total des flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	-4'398'015	-29'933'461
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		
Investissements dans les immobilisations financières	-3'290'197	-15'612'861
Désinvestissements dans les immobilisations financières	2'936'374	22'403'736
Investissements dans les immobilisations corporelles	-26'330	-29'906
Désinvestissements dans les immobilisations corporelles	-	22'210
Total des flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-380'153	6'783'179
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		
Total des flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-	-
Augmentation/diminution de la trésorerie	-4'778'167	-23'150'281
État de la trésorerie au 1 ^{er} janvier	13'302'723	36'453'004
État de la trésorerie au 31 décembre	8'524'556	13'302'723
Variation de la trésorerie	-4'778'167	-23'150'281

A) Généralités

But de l'association

Swiss Olympic assume à la fois le rôle de Comité National Olympique et d'association faitière du sport suisse de droit privé.

Swiss Olympic s'engage en faveur d'une société davantage axée sur le sport et entend ainsi contribuer à la qualité de la vie et à la santé de la population suisse.

Par le biais de ses membres, Swiss Olympic encourage la population à pratiquer du sport de façon régulière.

Swiss Olympic met en lumière le sport de performance suisse.

Swiss Olympic défend les intérêts du sport organisé de droit privé en Suisse auprès du grand public, des autorités et des organisations nationales et internationales.

Swiss Olympic soutient et coordonne les activités de ses membres et se charge des tâches générales et interdisciplinaires selon le principe de subsidiarité.

Swiss Olympic soutient et met en avant le Mouvement olympique et ses objectifs en Suisse, et garantit le respect de la Charte olympique et des règles olympiques. Swiss Olympic s'engage notamment pour:

- a) le respect des principes fondamentaux de l'olympisme dans le sport suisse;
- b) l'intégration de l'esprit olympique dans les écoles et les universités;
- c) la création d'institutions se consacrant à l'éducation olympique;
- d) la formation des cadres sportifs.

Dans l'esprit de ces principes, Swiss Olympic s'engage à combattre toute forme de discrimination et de violence et à tout mettre en œuvre pour empêcher l'utilisation de substances interdites et l'application de méthodes prohibées par l'AMA, de même que toute autre pratique liée au dopage.

Swiss Olympic peut exercer des activités d'ordre économique, notamment la commercialisation de ses emblèmes, dans le but de financer ses objectifs.

Swiss Olympic a défini sa vision d'avenir et le contenu de ses activités dans ses lignes directrices.

La lutte contre le dopage est confiée à Swiss Sport Integrity. Son fonctionnement est régi par des mandats de prestations passés entre Swiss Olympic et Swiss Sport Integrity.

Organisation de la fédération

Sise à Ittigen, près de Berne, Swiss Olympic Association est une association au sens des art. 60 et suivants du Code civil suisse.

Les statuts de fondation de Swiss Olympic Association datent du 6 novembre 2004. Ils ont été remplacés par une nouvelle version le 22 novembre 2019.

Swiss Olympic Association est inscrite au registre du commerce sous le numéro CHE-112.292.181.

Assujettissement à l'impôt

En juillet 2005, Swiss Olympic Association a été libérée de son assujettissement à l'impôt, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, en sa qualité d'organisation d'utilité publique. L'exemption fiscale concerne, pour l'État, la commune et l'Église, l'impôt sur le capital et les bénéfiques, y compris les éventuels impôts de succession et impôts sur les donations, ainsi que l'impôt fédéral sur les bénéfiques. L'exemption fiscale exclut toutefois un éventuel impôt sur les gains immobiliers, ce qui, pour l'heure, n'a pas d'importance étant donné que Swiss Olympic Association ne détient pas d'immeubles. Les comptes annuels 2025 ne contiennent donc pas de charges au titre des impôts directs.

B) Principes d'établissement des comptes

Généralités

Les comptes annuels se basent sur les dispositions des recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et de la Swiss GAAP RPC 21 «Établissement des comptes des organisations d'utilité publique à but non lucratif», entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Les dispositions du Code suisse des obligations (CO) sont également respectées. Il n'est donc pas nécessaire d'établir des comptes séparés conforme au droit commercial (comptabilité duale).

L'évaluation a pour base le coût d'acquisition ou la valeur actuelle. Le compte d'exploitation est présenté selon la méthode de l'affectation des charges par nature. Les comptes annuels se fondent donc sur des valeurs d'exploitation et présentent un état de la fortune, des finances et du rendement («true and fair value») reflétant le contexte réel. Pour l'établissement des comptes annuels, on présuppose que l'association poursuivra son activité.

Périmètre de consolidation

Il n'existe aucune filiale ni institution partenaire regroupée sous une direction unique du fait de la majorité des voix ou d'une autre manière.

Conversion des devises étrangères

À la date du bilan, les postes en devises étrangères ont été convertis sur la base du cours au jour de référence. Les transactions en devises étrangères ont été comptabilisées selon le cours de change en vigueur au moment de l'opération. Les cours suivants, en vigueur au jour de référence, ont été appliqués aux postes importants:

Cours de conversion des devises étrangères	31.12.2025	31.12.2024
1 EUR (euro)	0.93966	0.94947
1 USD (dollar américain)	0.80043	0.91193

Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances à court terme et comptes de régularisation actifs

Les créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances à court terme issues des activités courantes dont la durée résiduelle est d'un an ou moins sont comptabilisées selon leur valeur nominale. Les risques de défaillance économique sont pris en compte par des correctifs de valeur individuels et forfaitaires. Les correctifs de valeur forfaitaires sont effectués sur les postes n'ayant pas encore subi de correctifs de valeurs individuels. La correction de valeur forfaitaire se base sur l'hypothèse selon laquelle le risque de défaillance augmente avec le retard de paiement de la créance.

Titres de l'actif circulant

Outre les comptes du marché monétaire, les titres de l'actif circulant comprennent les dépôts de titres. Les titres sont évalués sur la base de leurs valeurs actuelles du marché.

Immobilisations financières

Outre les participations non consolidées, les immobilisations financières comprennent également les prêts à long terme. Les participations avec une visée à long terme et les prêts à long terme sont évalués sur la base du coût d'acquisition avec déduction des éventuelles diminutions de valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées sur la base du coût d'acquisition avec déduction des amortissements et des diminutions de valeur nécessaires à l'activité. Les investissements générateurs de plus-values sont inscrits à l'actif en tant qu'immobilisations corporelles. Les dépenses engagées pour les réparations et l'entretien sont directement indiquées dans le compte de résultat. La limite inférieure d'activation s'élève à 5000 francs par installation.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation de l'immobilisation.

Les durées d'utilisation fixées sont les suivantes:

Mobilier et équipements	8 ans
Matériel informatique	4 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif lorsqu'elles sont clairement identifiables, que les coûts sont définissables de manière fiable et que leur utilité est quantifiable sur plusieurs années. Les immobilisations incorporelles sont évaluées sur la base du coût d'acquisition avec déduction des amortissements et des diminutions de valeur nécessaires à l'activité. La limite inférieure d'activation s'élève à 5000 francs.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation de l'immobilisation.

Les durées d'utilisation fixées sont les suivantes:

Logiciels	4 ans
Base de données	3 ans

Diminutions de valeur (impairment)

La valeur des actifs à long terme est soumise à une évaluation à la date du bilan. En cas d'indices d'une diminution de valeur, on procédera au calcul de la valeur recouvrable (test d'impairment). Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, on procédera à une adaptation par amortissements extrabudgétaires.

Dettes résultant de livraisons et de prestations, autres dettes à court terme et comptes de régularisation passifs

Les dettes résultant de livraisons et de prestations, les autres dettes à court terme et les comptes de régularisation passifs sont comptabilisés à leurs valeurs nominales.

Provisions

Des provisions sont inscrites lorsqu'un événement dans le passé a engendré un engagement probable justifié dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais peuvent être estimés. L'évaluation des provisions repose sur une estimation de la sortie de fonds nécessaire pour honorer l'engagement.

Capital des fonds affecté à un usage précis

Pour connaître l'usage qui doit être fait des fonds, il faut se baser soit sur les indications explicites du donateur, soit sur les circonstances de la donation, qui témoignent d'une finalité implicite visée par le donateur.

Capital de l'organisation

Le capital de l'organisation comprend les ressources qui peuvent être utilisées pour poursuivre le but énoncé dans les Statuts. Les fonds que Swiss Olympic Association affecte elle-même à un usage précis sont inscrits comme capital lié dans le poste «Capital de l'organisation».

Prévoyance du personnel

Les employés et les anciens employés bénéficient de diverses prestations au titre de la prévoyance du personnel ou de rentes de vieillesse conformes aux dispositions légales. Swiss Olympic Association est affiliée à la caisse de pension de la Confédération PUBLICA dans le secteur d'assurances «Organisations affiliées» et n'est donc pas elle-même porteuse des risques. Cette institution de prévoyance est financée par les cotisations du personnel et des employeurs. Les répercussions économiques de l'institution de prévoyance sur Swiss Olympic Association font l'objet d'une évaluation annuelle. Une utilité économique est inscrite à l'actif si Swiss Olympic Association prévoit d'utiliser l'excédent de couverture de l'institution de prévoyance pour ses charges de prévoyance futures et qu'elle est autorisée à le faire. Un engagement auprès d'une institution de prévoyance est inscrit au passif si les conditions de formation de provisions sont remplies.

Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation est organisé selon la méthode d'affectation des charges par nature. Les charges et les produits sont comptabilisés conformément au principe de la valeur brute. Les produits nets résultant de livraisons et de prestations relèvent de la période à laquelle les services ont été réalisés. Le produit des services fournis s'entend après déduction des crédits, diminutions des recettes et impôt sur le chiffre d'affaires.

C) Explications sur le bilan

1.1 Liquidités	31.12.2025	%	31.12.2024	%
Caisse	1'831	0.0	1'618	0.0
Banque	8'522'725	100.0	13'301'104	100.0
Total	8'524'556	100	13'302'723	100

Les liquidités comprennent l'encaisse et les avoirs sur les comptes bancaires.

1.2 Titres de l'actif circulant	31.12.2025	%	31.12.2024	%
UBS Asset Management	8'287'756	100.0	13'683'997	33.2
Dépôt titres Daily	-	0.0	2'110'558	5.1
Dépôt titres COVID-19	-	0.0	25'432'073	61.7
Total	8'287'756	100	41'226'627	100

Pour garantir et diversifier les avoirs bancaires, ceux-ci ont été placés à court terme auprès de débiteurs AAA en privilégiant la meilleure qualité. Le poste «UBS Asset Management» est mis en gage pour couvrir la limite de 5,0 millions de francs du compte courant. Les placements se composent d'actions suisses et étrangères, d'obligations suisses ainsi que de parts de fonds immobiliers suisses. Ceux-ci sont conformes aux normes ESG (Environnement, Social et Gouvernance) actuelles.

1.3 Créances résultant de livraisons et de prestations	31.12.2025	%	31.12.2024	%
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	86'347	11.2	254'284	36.6
Créances résultant de livraisons et de prestations envers les fédérations	653'472	85.0	438'952	63.1
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des personnes proches	29'377	3.8	1'930	0.3
Total	769'196	100	695'167	100

Les créances envers des personnes proches se composent de créances envers la Fondation de l'Aide Sportive Suisse ainsi qu'envers le personnel.

1.4 Autres créances à court terme	31.12.2025	%	31.12.2024	%
Impôt anticipé	317'915	65.3	143'093	100.0
Taxe sur la valeur ajoutée	168'648	34.7	-	-
Total	486'563	100	143'093	100

Les autres créances à court terme comprennent l'impôt anticipé sur les immobilisations financières. L'impôt anticipé fait l'objet d'un remboursement annuel.

1.5 Compte de régularisation actifs	31.12.2025	%	31.12.2024	%
Comptes de régularisation actifs envers des tiers	2'881'697	45.2	2'390'995	52.7
Comptes de régularisation actifs envers les fédérations	3'492'567	54.8	2'143'961	47.3
Total	6'374'264	100	4'534'956	100

2025: régularisation concernant le secteur d'encouragement spécifique FSES: 0,4 million de francs / régularisation concernant les Jeux Olympiques de Milan: 1,33 million de francs / régularisation concernant Cool & Clean: 0,99 million de francs

2024: régularisation concernant la COVID-19: 2,033 millions de francs / régularisation de la demande de remboursement de 0,85 million de francs par l'Association suisse de football concernant les mesures de stabilisation.

1.6 Immobilisations financières	31.12.2025	%	31.12.2024	%
Prêt Swiss Sliding	250'000	1.1	-	-
Prêts Selectivbau AG	5'000'000	21.1	5'000'000	22.2
1.6.1 Immobilisations financières à long terme	18'391'457	77.8	17'511'645	77.8
Total	23'641'457	100	22'511'645	100

Le prêt de 5,0 millions de francs accordé à Selectivbau AG et approuvé par le Conseil exécutif est garanti par cédula hypothécaire.

1.6.1 Composition des immobilisations financières à long terme	31.12.2025	%	31.12.2024	%
Liquidités	63'584	0.3	76'628	0.4
UBS Asset Management - Composition du dépôt:	18'327'873	99.7	17'419'096	99.5
- Placements en obligations	8'213'199	44.7	8'082'189	46.2
- Placements en actions	6'318'419	34.4	5'320'217	30.4
- Placements immobiliers	3'796'255	20.6	4'016'690	22.9
Créances impôt anticipé	-	-	15'922	0.1
Total	18'391'457	100	17'511'645	100

Les immobilisations financières à long terme sont gérées par UBS Asset Management dans le cadre d'un mandat de gestion de fortune. Les directives définies pour ces placements s'appuient sur celles de la LPP. Ces placements financiers sont affectés et Swiss Olympic en a déterminé l'utilisation dans un règlement séparé. Les placements se composent d'actions suisses et étrangères, d'obligations suisses ainsi que de parts de fonds immobiliers suisses. Ceux-ci sont conformes aux normes ESG (Environnement, Social et Gouvernance) actuelles.

1.7 Immobilisations corporelles	31.12.2025		31.12.2024	
Terrains*				
<i>Coûts d'acquisition ou valeurs brutes actuelles</i>	3'600'000		3'600'000	
<i>Entrées</i>	-		-	
<i>Sorties</i>	-		-	
<i>Valeurs brutes en fin d'année</i>	3'600'000		3'600'000	
<i>Corrections de valeur cumulées</i>	-		-	
<i>Amortissements budgétisés pour l'exercice en cours</i>	-		-	
<i>Sorties</i>	-		-	
Valeur comptable nette	3'600'000		3'600'000	
Matériel informatique				
<i>Coûts d'acquisition ou valeurs brutes actuelles</i>	231'107		212'769	
<i>Entrées</i>	-		18'338	
<i>Sorties</i>	-		-	
<i>Valeurs brutes en fin d'année</i>	231'107		231'107	
<i>Corrections de valeur cumulées</i>	-110'969		-53'192	
<i>Amortissements budgétisés pour l'exercice en cours</i>	-57'777		-57'777	
<i>Sorties</i>	-		-	
Valeur comptable nette	62'361		120'138	
Mobilier et équipements				
<i>Coûts d'acquisition ou valeurs brutes actuelles</i>	385'213		373'646	
<i>Entrées</i>	26'330		11'567	
<i>Sorties</i>	-197'287		-	
<i>Valeurs brutes en fin d'année</i>	214'256		385'213	
<i>Corrections de valeur cumulées</i>	-104'408		-277'804	
<i>Amortissements budgétisés pour l'exercice en cours</i>	-19'608		-23'891	
<i>Sorties</i>	-		-	
Valeur comptable nette	90'240		83'518	
Véhicules				
<i>Coûts d'acquisition ou valeurs brutes actuelles</i>	-		27'762	
<i>Entrées</i>	-		-	
<i>Sorties</i>	-		-27'762	
<i>Valeurs brutes en fin d'année</i>	-		-	
<i>Corrections de valeur cumulées</i>	-		-5'552	
<i>Amortissements budgétisés pour l'exercice en cours</i>	-		-	
<i>Sorties</i>	-		5'552	
Valeur comptable nette	-		-	

* Les terrains comprennent la valeur comptable de la Swiss Olympic House à Macolin, à savoir 3,6 millions de francs. Le contrat de droit de superficie signé avec l'Office fédéral du sport (OFSP) le 2 octobre 2007 garantit l'utilisation du bâtiment sans contrepartie jusqu'en 2100.

1.8 Immobilisations incorporelles	31.12.2025		31.12.2024	
Logiciels				
<i>Coûts d'acquisition ou valeurs brutes actuelles</i>	363'797		363'797	
<i>Entrées</i>	-		-	
<i>Sorties</i>	-75'214		-	
<i>Valeurs brutes en fin d'année</i>	288'583		363'797	
<i>Corrections de valeur cumulées</i>	-288'583		-363'797	
<i>Amortissements budgétisés pour l'exercice en cours</i>	-		-	
<i>Sorties</i>	-		-	
Valeur comptable nette	-		-	
Base de données				
<i>Coûts d'acquisition ou valeurs brutes actuelles</i>	1'609'849		1'609'849	
<i>Entrées</i>	-		-	
<i>Sorties</i>	-		-	
<i>Valeurs brutes en fin d'année</i>	1'609'849		1'609'849	
<i>Corrections de valeur cumulées</i>	-1'609'849		-1'609'849	
<i>Amortissements budgétisés pour l'exercice en cours</i>	-		-	
<i>Sorties</i>	-		-	
Valeur comptable nette	-		-	

1.9 Dettes résultant de livraisons et de prestations	31.12.2025	%	31.12.2024	%
Court terme. Dettes résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	1'639'115	76.2	2'788'848	71.7
Court terme. Dettes résultant de livraisons et de prestations envers les fédérations	481'290	22.4	1'060'194	27.3
Court terme. Dettes résultant de livraisons et de prestations envers des	29'843	1.4	38'429	1.0
Total	2'150'248	100	3'887'471	100

1.10 Autres dettes à court terme	31.12.2025	%	31.12.2024	%
Dettes envers des institutions publiques	-	-	67'817	100.0
Total	-	-	67'817	100

2024: Ce poste comprend uniquement le décompte TVA pour le 4^e trimestre.

1.11 Comptes de régularisation passifs	31.12.2025	%	31.12.2024	%
Comptes de régularisation passifs envers de tiers	657'782	23.5	1'503'674	5.5
Comptes de régularisation passifs envers les fédérations	1'319'120	47.1	857'147	3.1
Comptes de régularisation passifs pour les projets de redynamisation	238'451	8.5	24'523'105	89.1
Régularisation congés et travail supplémentaire	585'052	20.9	637'650	2.3
Total	2'800'405	100	27'521'577	100

2025: Les comptes de régularisation passifs liés aux projets de redynamisation correspondent au décompte final.

2024: Les comptes de régularisation passifs pour les projets de redynamisation se composent des projets de redynamisation qui n'ont pas encore été payés ou qui ne sont pas terminés.

D) Explications sur le compte d'exploitation

en francs

2.2 - 2.3 Produit d'exploitation	31.12.2025	%	31.12.2024	%
2.2 Subventions de la Confédération, de la Fondation suisse pour				
Société du Sport-Toto	-	-	5'662'982	4.4
Fondation suisse pour l'encouragement du sport	52'800'000	43.5	52'800'000	40.8
Fondation suisse pour l'encouragement du sport - secteurs d'encouragement spécifiques	9'914'972	8.2	12'072'300	9.3
OFSPPO Soutien des fédérations sportives	32'530'000	26.8	32'630'000	25.2
OFSPPO Soutien Swiss Olympic	4'100'000	3.4	4'100'000	3.2
OFSPPO Soutien écoles de sport	620'000	0.5	620'000	0.5
OFSPPO Aides financières COVID-19	13'163'622	10.8	9'523'858	7.4
OFSPPO Aides financières COVID-19 Swiss Olympic	1'623'711	1.3	1'392'159	1.1
Programme FPT «cool & clean»	2'454'916	2.0	2'536'429	2.0
SEFRI Examens d'entraîneurs	302'092	0.2	324'132	0.3
Total	117'509'313	96.8	121'661'860	94.0
2.3 Produit résultant de livraisons et de prestations				
Cotisations des membres	65'160	0.1	61'320	0.0
Recettes provenant du sponsoring	2'109'858	1.7	3'906'894	3.0
Recettes provenant des prestations	110'000	0.1	125'000	0.1
Recettes provenant des programmes	7'344	0.0	46'058	0.0
Contributions CIO Solidarité Olympique / COE	869'821	0.7	2'149'927	1.7
Autres recettes	754'722	0.6	1'447'850	1.1
Variation des corrections de valeur des créances	-	-	22	0.0
Total	3'916'905	3.2	7'737'071	6.0
Total	121'426'218	100	129'398'931	100

2024: En 2024, la Fondation suisse pour l'encouragement du sport a versé 12'072'300 francs pour les domaines d'encouragement spécifiques. À la suite de la dissolution de la Société du Sport-Toto, Swiss Olympic a reçu 5'662'982 francs. Comme il s'agit d'une année de Jeux Olympiques, Swiss Olympic bénéficie d'un soutien progressif de la part du CIO.

2.4 - 2.13 Contributions et subventions versées	31.12.2025	%	31.12.2024	%
2.4 Contributions aux membres (fédérations sportives nationales / organisations partenaires)				
Contributions de base	4'185'184	3.9	4'001'860	3.7
Contributions aux fédérations	3'783'969	3.5	3'600'646	3.4
Contributions aux organisations partenaires	401'214	0.4	401'214	0.4
Primes au succès selon convention de prestations	-	-	356'541	0.3
Contributions aux fédérations	-	-	356'541	0.3
Contributions pour la relève et l'élite	64'493'895	59.3	60'631'365	56.5
Contributions aux fédérations	59'031'954	54.3	58'393'032	54.4
Remboursements CISIN aux fédérations	-571'990	-0.5	-692'801	-0.6
Secteur d'encouragement spécifique FSES	6'033'931	5.6	2'931'134	2.7
Contributions «JO»	2'476'000	2.3	3'026'727	2.8
Contributions aux fédérations	2'476'000	2.3	3'026'727	2.8
Contributions pour l'organisation de manifestations sportives de grande envergure	675'500	0.6	931'500	0.9
Contributions aux fédérations à transmettre aux organisateurs	675'500	0.6	931'500	0.9
Total	71'830'579	66.1	68'947'993	64.3
2.5 Contributions à l'OFSPPO (mandat de prestations)				
OFSPPO Formation des entraîneurs	1'635'000	1.5	1'615'000	1.5
OFSPPO Centre de sport d'élite Macolin / Tenero	235'000	0.2	641'786	0.6
Total	1'870'000	1.7	2'256'786	2.1
2.6 Contributions aux Swiss Olympic Sport Schools				
Sport Schools	2'292'510	2.1	2'087'003	1.9
Total	2'292'510	2.1	2'087'003	1.9
2.7 Charges Missions				
Jeux Olympiques, Jeux Olympiques de la Jeunesse, FOJE, Jeux Européens	1'431'652	1.3	3'162'269	2.9
Total	1'431'652	1.3	3'162'269	2.9
2.8 Charges Promotion des athlètes				
Contributions ordinaires aux athlètes via la Fondation de l'Aide Sportive Suisse	8'053'950	7.4	9'150'000	8.5
Carrière après le sport (Dual Career Coach)	315'000	0.3	225'000	0.2
Contributions des sponsors aux titulaires de Cards	312'198	0.3	367'953	0.3
Primes au succès CE/CM pour les athlètes via la fédération	659'000	0.6	264'500	0.2
Contributions de Solidarité Olympique aux athlètes soutenus	152'946	0.1	186'732	0.2
Total	9'493'093	8.7	10'194'185	9.5
2.9 Charges Fondation Swiss Sport Integrity et Fondation Tribunal du sport				
Swiss Sport Integrity	3'464'000	3.2	3'514'000	3.3
Fondation Tribunal du sport suisse	1'400'000	1.3	425'000	0.4
Total	4'864'000	4.5	3'939'000	3.7

2.10 Charges des programmes				
«cool & clean»	1'265'414	1.2	1'308'601	1.2
Contribution en faveur de l'éthique	-12'500			
Club Management	146'700			
Total	1'399'614	1.3	1'308'601	1.2
2.11 Aides financières COVID-19				
Swiss Olympic Volunteer		-		-
Contributions aux membres (fédérations sportives nationales / organisations)	13'163'622	12.1	8'695'858	8.1
Remboursement partiel à l'OFSP	-	-	4'500'000	4.2
Total	13'163'622	12.1	13'195'858	12.3
2.12 Association Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038				
Contributions à l'Association Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038	2'342'901	2.2	2'160'741	2.0
Total	2'342'901	2.2	2'160'741	2.0
Total	108'687'971	100	107'252'436	100

Les contributions aux fédérations sportives nationales et aux organisations partenaires indiquées correspondent aux conventions de prestations conclues. Les contributions à l'Office fédéral du sport correspondent également au mandat de prestations.

2.13.1 Charges Examens d'entraîneurs (relevé du centre de coûts)	31.12.2025	%	31.12.2024	%
Charges de personnel	318'913		314'235	
Autres charges	64'113		97'913	
Total charges	383'026		412'148	

2.13.2 Chambre disciplinaire du sport suisse (relevé du centre de coûts)	31.12.2025	%	31.12.2024	%
Charges de personnel	18'475		996'756	
Autres charges	7'500		67'963	
Total charges	25'975		1'064'718	

2.14 Charges de personnel	31.12.2025	%	31.12.2024	%
Charges salariales	9'780'906	72.2	10'168'988	66.0
Indemnités externes	1'394'854	10.3	2'381'034	15.4
Prestations d'assurance sociale	-134'178	-1.0	-136'425	-0.9
Variation des provisions pour congé et travail supplémentaire	-52'599	-0.4	209'551	1.4
Charges d'assurance sociale	1'850'499	13.7	1'873'901	12.2
Autres charges de personnel	711'787	5.3	915'196	5.9
Total	13'551'269	100	15'412'246	100

2025: Les frais de personnel diminuent en raison de l'expiration des contrats de travail à durée déterminée et de la fin du projet REVIT.
2024: Le soutien de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport dans les secteurs d'encouragement spécifiques entraîne également une augmentation des charges de personnel.

Nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle / Total des collaborateurs	31.12.2025		31.12.2024	
Nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle	87.34		88.88	
Nombre de collaborateurs et collaboratrices Swiss Olympic				
Collaborateurs et collaboratrices fixes	94		101	
Stagiaires	5		5	
Apprentis et apprenties	4		4	
Total des collaborateurs et collaboratrices	103		110	

Engagements auprès des institutions de prévoyance	31.12.2025		31.12.2024	
Caisse de pension de la Confédération PUBLICA				
Cotisations ordinaires pour le mois de décembre	149'692		138'602	
Total	149'692		138'602	

Utilité économique / engagement économique et charges de prévoyance	31.12.2025		31.12.2024	
Part économique de l'organisation	-		-	
Contributions régularisées sur la période	979'741		954'147	
Charges de prévoyance dans les charges de personnel	979'741		954'147	

Aucune utilité ou engagement économique résultant de l'institution de prévoyance en faveur du personnel ne peut être inscrit au bilan. Il n'existe aucune réserve de cotisation de l'employeur.

2.15 Charges de matériel	31.12.2025	%	31.12.2024	%
Locaux	594'354	7.1	575'770	7.0
Entretien, réparation, remplacements	20'470	0.2	12'519	0.2
Frais de véhicule et de transport	166'708	2.0	161'629	2.0
Assurances de choses, taxes, redevances	24'664	0.3	28'083	0.3
Activités de conseil	2'004'696	23.8	1'053'485	12.9
Charges administratives	538'233	6.4	473'717	5.8
Charges informatiques	1'952'395	23.2	1'960'436	23.9
Publicité et communication	2'677'418	31.8	3'468'458	42.3
Réduction de l'impôt préalable (subventions)	432'786	5.1	462'263	5.6
Total	8'411'723	100	8'196'359	100

2.16 Amortissements	31.12.2025	%	31.12.2024	%
Amortissement immobilisations corporelles				
Mobilier et équipements	19'608	25.3	23'891	27.4
Matériel informatique	57'777	74.7	57'777	66.2
Véhicules	-	-	5'552	6.4
Total des amortissements immobilisations corporelles	77'385	100.0	87'221	100.0
Total	77'385	100	87'221	100

2.17 Résultat financier	31.12.2025	%	31.12.2024	%
Produit financier				
Produits d'avoirs en banques et de placements financiers	280'236	63.5	315'142	33.7
Revenus de titres COVID-19	19'139	4.3	204'259	21.8
Revenus de prêts	-	-	4'800	0.5
Gains de change réalisés provenant de placements financiers	7'566	1.7	105'445	11.3
Gains de change non réalisés provenant de placements financiers	529'100	119.9	382'850	40.9
Total du produit financier	836'041	189.4	1'012'495	108.3
Charges financières				
Taux/frais bancaires, droits de garde	-71'569	-16.2	-73'951	-7.9
Pertes de change réalisées provenant de placements financiers	-320'900	-72.7	-2'486	-0.3
Pertes de change non réalisées provenant de placements financiers	-2'189	-0.5	-859	-0.1
Total des charges financières	-394'658	-89.4	-77'296	-8.3
Résultat financier	441'384	100.0	935'199	100.0

Justificatif du résultat financier des placements financiers à long terme	31.12.2025	%	31.12.2024	%
Résultat financier du capital lié				
Produit financier				
Produits d'avoirs en banques et de placements financiers	292'663	66.3	298'369	31.9
Gains de change non réalisés provenant de placements financiers	775'976	175.8	1'336'910	143.0
Total du produit financier	1'068'638	242.1	1'635'279	174.9
Charges financières				
Taux/frais bancaires, droits de garde	-63'152	-14.3	-76'322	-8.2
Total des charges financières	-63'152	-14.3	-76'322	-8.2
Total résultat financier du capital lié	1'005'486	227.8	1'558'957	166.7

Le résultat financier du capital lié est affecté au capital lié (immobilisations financières à long terme).

2.18 Résultat extraordinaire	31.12.2025	%	31.12.2024	%
Charges extraordinaires				
Autres charges extraordinaires	-	-	-2'872	-
Total des charges extraordinaires	-	-	-2'872	-
Total	-	-	-2'872	-

Engagements hors bilan

Promotion des fédérations

Les contributions versées aux membres (fédérations sportives nationales et organisations partenaires) sont affectées à un usage précis pour une durée de quatre ans; la mise en œuvre des objectifs définis ainsi que l'utilisation appropriée des fonds sont vérifiées chaque année. Swiss Olympic a conclu à cet effet des conventions de prestations individuelles avec ses membres pour les périodes 2022-2026 (sports d'hiver) et 2025-2026 (sports d'été et organisations partenaires). Durant l'exercice sous revue, 71,83 millions de francs (année précédente: 68,95 millions de francs) ont été imputés au financement des fédérations sportives et des organisations partenaires.

Donations reçues sans contrepartie sous forme de matériel, de services et de bénévolat	31.12.2025		31.12.2024	
de la part des sponsors	1'682'052		2'719'733	
en % des recettes provenant du sponsoring	79.72		69.61	

Dans le cadre du partenariat avec les sponsors, une grande partie des prestations de sponsoring sont fournies par les partenaires sous forme de matériel et services. Swiss Olympic a reçu des prestations en nature sous forme d'équipements, de voyages, de transport, de services, de véhicules et de boissons.

Bénévolat

Tous les collaborateurs et collaboratrices de Swiss Olympic sont rémunérés, mais près de la moitié d'entre eux s'engagent bénévolement au sein d'un club de sport.

Organe de révision

BDO AG, succursale de Berne, reprise du mandat: 1^{er} janvier 2018, mandatée jusqu'au 31 décembre 2025 pour l'exercice 2025
Fabian Mollet, responsable de la révision depuis 2024

Honoraires de l'organe de révision	31.12.2025		31.12.2024	
Services de révision	17'300		17'200	
Autres services	68'507		17'048	
Total des services facturés par BDO AG	85'807		34'248	

2025: La société BDO AG a été chargée de contrôler l'utilisation des subventions par les fédérations.

2024: Au cours de l'exercice sous revue, par rapport à la prise de position sur les requêtes, l'examen des mesures de stabilisation a donné lieu à peu de dépenses.

Total des indemnités versées au Conseil exécutif et au Comité de direction	31.12.2025	31.12.2024
Conseil exécutif (membres de l'organe supérieur de direction)	377'278	396'700
Comité de direction (membres de la Direction)	1'234'594	1'210'148
Total des indemnités versées au Conseil exécutif et au Comité de direction	1'611'872	1'606'848

Les indemnités versées au Conseil exécutif se basent sur le règlement en vigueur intitulé «Règlement relatif aux indemnités et aux frais des membres du Conseil exécutif de Swiss Olympic», qui a été modifié pour la dernière fois en janvier 2025 par le Conseil exécutif.

Membres du Conseil exécutif au 31 décembre 2025

Prénom Nom	Fonction	Durée du mandat
Ruth Metzler-Arnold	Présidente	jusqu'au 31.12.2028
Ruth Wipfli Steinegger	Vice-présidente	jusqu'au 31.12.2028*
Pascal Jenny	Vice-président	jusqu'au 31.12.2028
Sergei Aschwanden	Membre du CE	jusqu'au 31.12.2028
Daniel Bareiss	Membre du CE	jusqu'au 31.12.2028
Mario Gyr	Membre du CE	jusqu'au 31.12.2028
Ophélie Jeanneret	Membre du CE	jusqu'au 31.12.2028
Kathrin Lehmann	Membre du CE	jusqu'au 31.12.2028
Barbara Moosmann	Membre du CE	jusqu'au 31.12.2028
Nora Willi	Membre du CE	jusqu'au 31.12.2028
Jeannine Gmelin	Membre du CE / représentante des athlètes*	jusqu'au 31.12.2028
Matthias Kyburz	Membre du CE / représentant des athlètes*	jusqu'au 31.12.2028
Gianni Infantino	Membre CE / CIO	identique CIO
Denis Oswald	Membre CE / CIO	identique CIO

* Le mandat des membres élus au Conseil exécutif se termine dans tous les cas à la fin de l'année où ils atteignent l'âge de 70 ans.

Membres de la direction au 31.12.2025

Prénom Nom	Fonction	En poste depuis
Roger Schnegg	Directeur	15.01.2012
David Egli	Responsable Département Sport	01.02.2016
Annika Pettersson	Responsable Numérisation et Innovation	01.12.2025
Marc Schumacher	Responsable Département Marketing & Communication	01.06.2017
Ralph Stöckli	Responsable Département Swiss Olympic Team / Chef de Mission	01.01.2011
Andreas Wenger	Responsable Département Services	01.12.2022
Karin Wunderlin-Rauber	Responsable Département Gestion de fédération	01.10.2022

Transactions avec les personnes et organisations proches

Sont considérées comme des personnes/organisations proches les membres du Conseil exécutif et de la direction, ainsi que la Fondation de l'Aide Sportive Suisse et la Fondation Maison du Sport. Les créances et les dettes éventuelles issues de ces transactions doivent être indiquées dans les postes du bilan correspondants.

Transactions avec les personnes et organisations proches	31.12.2025	31.12.2024
Fondation de l'Aide Sportive Suisse	81'075	268'823
Fondation Maison du Sport	116'048	12'000
Total	197'123	280'823

2025: Swiss Olympic fournit des prestations en matière de comptabilité et de gestion du personnel à la Fondation de l'Aide Sportive Suisse et à la Fondation de la Maison du Sport.

2024: Swiss Olympic fournit des prestations en matière de comptabilité et de gestion du personnel à la Fondation de l'Aide Sportive Suisse et à la Fondation de la Maison du Sport. L'Aide sportive suisse a participé au projet «Biographie d'athlète» à hauteur de 118'000 francs.

Charges vis-à-vis de personnes et organisations proches	31.12.2025	31.12.2024
Fondation de l'Aide Sportive Suisse	9'687'439	9'185'884
Fondation Maison du Sport	-	86'623
Conseil exécutif (membres de l'organe supérieur de direction)	-	21'600
Total	9'687'439	9'272'507

2024: Swiss Olympic verse à la Fondation de l'Aide Sportive Suisse sa part de la contribution de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport. En ce qui concerne la Fondation Maison du Sport, les frais annexes ainsi que la prestation de service informatique ont été versés.

Autres informations

Passif éventuel

Au cours de l'exercice sous revue, une créance de 1,2 million de francs a été réclamée à Swiss Olympic, laquelle a été intégralement contestée par Swiss Olympic (poursuite/opposition).